


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20240912-02 Du 09 décembre 2024 SOU DES ÉCOLES SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE 2024-2025</p>
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	04.12.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	04.12.2024
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)

Absents : BONNEVAUX V (1)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**SOU DES ÉCOLES
SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE
2024-2025**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention du Sou des écoles en vu du voyage scolaire prévu en avril 2025 et concernant deux classes de primaires.

Objectif : voyage de 4 jours à Puycelsi, sur le thème de la préhistoire

Coût total : 11 872 €, pour 40 enfants

Participation des familles : 80 € / enfant soit 3 200 €

Participation souhaitée de la municipalité : 100 € / enfant soit 4 000 €

Participation du Sou des écoles : le solde à savoir 4 672 € soit environ 117 € / enfant.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **accepte** l'octroi d'une subvention de **100 € / enfant soit 4 000 €** au Sou des écoles pour le financement du voyage scolaire prévu en avril 2025 ;
- **s'engage** à verser la subvention à réception des factures payées ainsi que du nombre d'enfants ayant réellement participés à l'activité ;
- **s'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 10 décembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES,
secrétaire de séance

